

NOMENCLATURE : 3.2.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB07_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

PATRIMOINE COMMUNAL
MISE A JOUR DU PERIMETRE DE CESSION
ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC « MAISONS ET CITES
SA D'HLM »

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Un protocole d'accord entre la ville de LENS et « MAISONS & CITES SA D'HLM » a été signé le 24 décembre 2012 pour déterminer les contreparties financières dues par la ville de LENS au bailleur social, dans le cadre du transfert d'une emprise foncière rue Notre Dame de Lorette, pour les besoins du programme de renouvellement urbain de la résidence Sellier qui portait sur :

- la réalisation par l'organisme HLM « LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES » d'un programme de logements sociaux pour personnes âgées,
- la réalisation de travaux de voirie pour le désenclavement du Centre VACHALA.

Le Conseil Municipal a délibéré en date du 16 juin 2024 pour régler définitivement cette dette et donc :

1. Arrêté, comme suite aux délibérations du Conseil municipal des 14 décembre 2015, 21 janvier 2016 et 28 septembre 2016, le montant ferme et définitif de la créance que détient « MAISONS & CITES SA D'HLM » à l'encontre de la ville et fixée conjointement à la somme de TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE DEUX CENT DIX EUROS (388 210,00 €),

2. Autorisé le remboursement intégral de cette dette par la cession - à titre gratuit à « MAISONS & CITES SA D'HLM » dont le siège social est à DOUAI (59500), 167 rue des Foulons, de l'emprise foncière sise à LENS (62300), Impasse BLANQUART et rue VERLAINE, et cadastrée section BP n° 187 – 192 – 193 – 180 – 182 – 181 – 194 – 202 – 201 – 199 – 200 – 175 – 198 – 195 – 197 – 177 – 178 – 179 – 190 – 241 – 242 et section AN n° 338 pour une contenance cadastrale totale de 9 679 m² ;

Il s'agit de compléter les termes de la délibération du 16 juin 2024 et d'actualiser le périmètre de cession - conformément au plan de faisabilité ci-joint (annexe 1) - en se prononçant sur la cession complémentaire, à titre gratuit, de :

- l'emprise foncière sise à LENS (62300), Impasse BLANQUART et rue VERLAINE, et cadastrée section BP numéros 174 - 188 - 189 et 191 pour une contenance cadastrale totale de 1327 m²,
- une partie de l'Impasse BLANQUART : cette partie du domaine non cadastrée, d'une superficie de 286 m² environ avant arpentage, répond aux critères jurisprudentiels d'un délaissé de voirie, ayant perdu son caractère de dépendance du domaine public routier et n'étant plus affectée à la circulation (CE, 27 septembre 1989, n° 70653) depuis plusieurs années (annexe 2).

S'agissant d'une opération immobilière répondant aux règles de saisine obligatoire des services du Domaine, la valeur vénale de ces emprises foncières avait d'ores et déjà été comptabilisée dans l'avis du Domaine rendu le 14 février 2023 et référencé OSE 2023-62498-06749.

Aussi, il vous est proposé aujourd'hui :

- 1) d'autoriser la cession complémentaire, à titre gratuit, au profit de « MAISONS & CITES SA D'HLM » dont le siège social est à DOUAI (59500), 167 rue des Foulons :
 - de l'emprise foncière sise à LENS (62300), Impasse BLANQUART et rue VERLAINE, et cadastrée section BP numéros 174 - 188 - 189 et 191 pour une contenance cadastrale totale de 1327 m²,
 - d'une partie de l'Impasse BLANQUART : cette partie du domaine non cadastrée, d'une superficie de 286 m² environ avant arpentage, répond aux critères jurisprudentiels d'un délaissé de voirie, ayant perdu son caractère de dépendance du domaine public routier et n'étant plus affectée à la circulation (CE, 27 septembre 1989, n° 70653) depuis plusieurs années.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette transaction, les frais liés à celle-ci étant à la charge de l'acquéreur.

Les Commissions Finances et Travaux ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Henri CUGIER



Sylvain ROBERT

Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMB, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.